

Organisation des Nations Unies

1945-1985



Dessiné par Odette Baillais

Gravé en taille-douce
par Claude Haley

Format vertical 22 × 36
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 26 juin 1985
à Paris

Vente générale le 27 juin 1985

Dès l'antiquité, face au fléau de la guerre, des hommes de bonne volonté ont tenté de trouver des moyens pour assurer et renforcer la paix entre les nations.

C'est sur la base des vues idéalistes du président américain Wilson pendant et après la Première Guerre mondiale que fut créée la Société des Nations. Cette Organisation, officiellement installée le 10 janvier 1920, représentait le premier effort international en vue de l'établissement d'un système permanent de sécurité générale. La Société des Nations ne put cependant empêcher le second conflit mondial. Elle a survécu à elle-même jusqu'au 18 avril 1946, date de sa dissolution définitive.

L'idée d'une Organisation des Nations Unies, qui devait lui succéder, se manifesta tout d'abord dans la "Déclaration interalliée" du 12 juin 1941 et dans la "Charte de l'Atlantique" du 14 août 1941. Cette dernière spécifiait entre autres que les signataires "espéraient voir s'établir une paix permettant à toutes les nations de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs frontières".

Le 1^{er} janvier 1942, les représentants de 26 Etats signèrent à Washington la "Déclaration des Nations Unies". Ce fut la première fois que le terme "Nations Unies", suggéré par le Président Roosevelt, était employé officiellement. Du 21 août au 7 octobre 1944, à Dumbarton Oaks (près de Washington), les USA, l'URSS, la Grande-Bretagne et la Chine tinrent une conférence au cours de laquelle furent adoptées les premières mesures concrètes visant à la création de l'Organisation. La Charte des Nations Unies fut signée le 26 juin 1945 à San Francisco, elle entra en vigueur le 24 octobre 1945. Le siège des Nations Unies est New York.

En dépit des difficultés auxquelles elle fut confrontée, l'Organisation mondiale a réalisé une œuvre qui compte de nombreux aspects positifs. Pour l'honneur de l'humanité, l'ONU et son Système ont œuvré, entre autres, pour la défense de la jeunesse et des droits de l'Homme, pour améliorer la condition des handicapés, pour donner à manger à ceux qui connaissent la malnutrition, pour l'alphabétisation des déshérités, pour combattre le racisme, pour

la conservation du patrimoine mondial et de la nature, pour établir sur des bases équitables une réglementation des droits maritimes, pour discipliner à des fins pacifiques l'énergie atomique et, d'une manière générale, pour tout ce qui contribue à défendre la liberté, la dignité des individus et des peuples et pour rendre moins pesantes les misères physiques et morales dont peuvent souffrir les hommes.